



COMMUNIQUE DE PRESSE n° 12/2020

L'UIC, l'organisation mondiale du transport ferroviaire, publie son rapport d'activité 2019

(Paris, 7 juillet 2020) L'UIC, l'organisation mondiale du transport ferroviaire, vient de publier son rapport d'activité 2019 : https://uic.org/IMG/pdf/uic_activity_report_2019.pdf

Ce nouveau rapport s'ajoute au corpus de documents stratégiques déjà publiés cette année – le programme de travail UIC 2020-2022 <https://bit.ly/2C4cq95> ou le document à venir qui spécifiera les solutions opérationnelles techniques fournies par l'UIC.

Le président de l'UIC Gianluigi Castelli a déclaré : *“Nos priorités et nos axes d'action sont clairs : créer de l'innovation au travers de projets et poursuivre le développement de nos plateformes techniques/numériques afin de promouvoir des transports durables et sans carbone ainsi que – point extrêmement important – la transparence vis-à-vis de nos membres et des acteurs au sens large.”*

L'UIC est chargée de promouvoir le transport sur rail et de développer le système ferroviaire pour appuyer les stratégies de ses membres : opérateurs ferroviaires, gestionnaires d'infrastructure, prestataires de services ferroviaires et autres acteurs industriels.

Depuis sa création en 1922, l'UIC est un organisme de normalisation et l'harmonisation technique du système ferroviaire a toujours constitué l'un de ses objectifs essentiels. Ses membres – les opérateurs ferroviaires des chemins de fer du monde – ont élaboré, au fil des ans, le « code UIC » composé de fiches UIC qui définissent des règles communes de sécurité et d'efficacité en matière de conception, construction, exploitation et maintenance du système ferroviaire. Résultat des travaux conduits de façon indépendante par des opérateurs ferroviaires en vue de l'harmonisation réaliste et efficace du chemin de fer, un grand nombre de ces règles sont appliquées au-delà de la communauté des exploitants ferroviaires.

Les IRS (*International Railway Solutions*) remplacent progressivement les fiches UIC en s'adaptant afin de tenir compte des conditions différentes selon la région du monde considérée. Toutefois l'objectif de cette documentation reste inchangé : il s'agit d'aider les entreprises ferroviaires à mieux répondre à leur vocation au service de la société et de l'économie. Avec une palette de membres d'une riche diversité couvrant le monde entier, l'UIC s'appuie sur son savoir collectif et son expertise technique pour développer et améliorer la réputation du secteur ferroviaire afin d'y associer les notions de souplesse, simplicité, liberté et confort, ces concepts allant de pair avec les valeurs fondamentales des membres de l'UIC que sont la sécurité, la sûreté et la solidarité.

Ce rapport d'activité montre combien l'union des efforts du secteur ferroviaire porte des fruits et contribue au développement du transport sur rail.

Grâce à l'appui de ses nombreux partenaires dans le monde entier, l'UIC offre aussi à ses membres une vitrine leur permettant de présenter le transport ferroviaire comme le mode de transport de l'avenir, un avenir qui sera marqué par un transport à faibles émissions de CO₂ et dans lequel le recours rationnel au multimodal permettra de réduire la pollution et la congestion des réseaux tout en libérant l'espace public dans nos villes.

Le rapport d'activité se compose de quatre sections : les domaines d'activité de l'UIC où sont résumées les actions de l'UIC réalisées dans les différents secteurs, l'activité de l'UIC dans les régions (6 régions), les services d'appui offerts par l'UIC.

Le rapport mentionne également des chiffres-clefs : en 2019 l'UIC a publié 43 *International Railway Solutions* (IRS). Une partie spéciale du document est consacrée à la normalisation, cœur de métier de l'UIC au cours des 100 dernières années et l'un des principaux motifs de sa création. La première fiche fut publiée en 1928 et les enjeux n'ont cessé d'évoluer depuis.

C'est pour veiller à ce que ces acquis restent d'actualité et représentatifs du modèle économique des chemins de fer d'aujourd'hui qu'un vaste programme de travail a été élaboré en vue de leur modernisation et pour veiller à ce qu'ils se centrent sur les questions relatives à la conception, à la construction, à l'exploitation et à la maintenance des services fournis par les chemins de fer à leurs clients. La création des IRS constitue une partie de ce programme qui assurera la migration coordonnée des fiches vers ce nouveau produit de l'UIC.

CONTACTS

Département Communication de l'UIC : com@uic.org